



PRÉAVIS MUNICIPAL N° 05 / 2024 - 2025 AU CONSEIL COMMUNAL DE VICH

Budget du ménage communal pour l'année 2025

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

1. Préambule

Conformément au règlement cantonal de la comptabilité des communes du 14 décembre 1979, nous vous présentons à ce jour le budget communal pour l'année 2025.

La nouvelle péréquation intercommunale vaudoise (NPIV) entrera en vigueur en janvier 2025. Les montants communiqués par le Canton pour la NPIV se répartissent de manières différentes dans nos comptes par rapport à 2024. Une explication sera donnée dans les postes concernés.

La Commune de Vich passera en module comptable harmonisé 2 (MCH2) pour l'exercice 2026. L'introduction de MCH2 amènera une présentation des comptes différente qu'actuellement en MCH1, mais elle n'aura aucune influence sur nos charges ou nos revenus en terme financier. Toutefois en 2024, de nouveaux comptes sont déjà ouverts pour avoir un historique cohérent lors de la nouvelle présentation des comptes 2026.

2. Présentation du budget de fonctionnement 2025

La Commune a une situation financière saine. Une gestion parcimonieuse des deniers publics a permis de dégager des marges d'autofinancement positives sur plusieurs années. Toutefois, les comptes de la Commune tendent de plus en plus vers l'équilibre financier (les produits couvrent juste les charges) avec des marges d'autofinancement moins importantes.

L'exécutif prévoit une certaine stabilité de manière générale de nos dépenses et nos revenus 2025. Notre budget est basé sur 1'200 habitants pour l'année 2025.

Selon l'arrêté d'imposition 2025, notre taux d'imposition communal est fixé à 63 %.

Les bases du budget 2025 :	Les bases du budget 2024 :
➤ Population : 1'200 habitants	➤ Population : 1'200 habitants
➤ Taux d'imposition communal : 63 %	➤ Taux d'imposition communal : 63 %
➤ Valeur du point d'impôt : CHF 83'775	➤ Valeur du point d'impôt : CHF 79'040

Valeur du point d'impôt (VPC) = revenus d'impôts réguliers ÷ taux d'imposition communal

La Municipalité présente un budget 2025 avec un déficit de CHF 275'116.

La marge d'autofinancement est négative de CHF -118'526 ce qui signifie que les entrées de fonds ne couvrent pas l'intégralité des sorties de fonds pour notre fonctionnement. Les amortissements et les autres attributions aux fonds de réserve ne sont pas couverts par des entrées de liquidité.

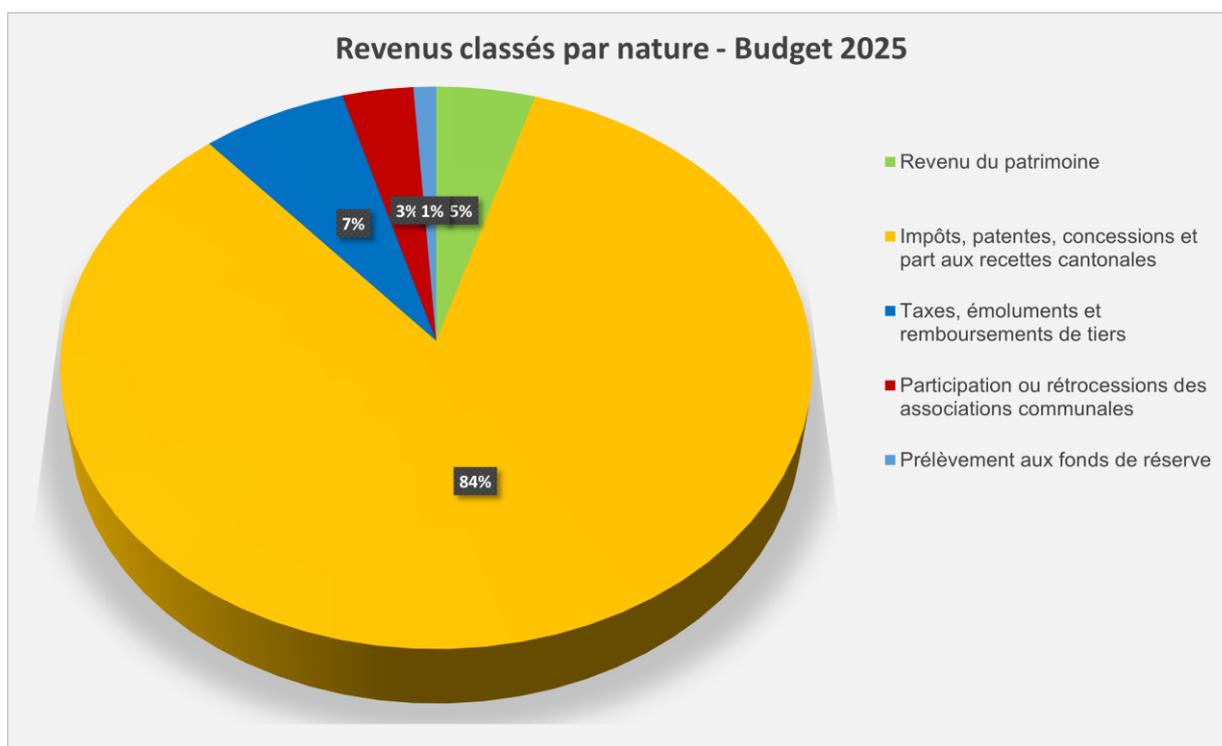
Le budget de fonctionnement comprend tous les frais, les dépenses et les revenus pour les activités et le bon fonctionnement de la commune sauf l'UAPE. L'UAPE a une comptabilité à part de celle de la commune puisqu'elle est intégrée à la comptabilité du Réseau des Toblerones.

2.1. Revenus

Les revenus au budget 2025 sont de CHF 7'321'543. Ils sont supérieurs aux revenus du budget 2024 de CHF +376'623 (+5.4 %). Le budget 2025 prévoit une augmentation de nos recettes fiscales ; le calcul des recettes fiscales tient compte de celles encaissées les trois années précédentes.

Les revenus prévus au budget 2025 sont inférieurs aux revenus des comptes 2023 de CHF -721'350 (-9 %). Dans les revenus des comptes 2023 sont inclus des prélèvements aux réserves pour CHF 596'990 d'amortissements supplémentaires, que le budget 2025 ne reprend pas.

La répartition des revenus par nature est la suivante :



Les impôts encaissés par la Commune représentent 84 % de nos revenus. Il s'agit principalement des impôts sur le revenu et la fortune des personnes physiques.

Pour plus de détails, nous vous renvoyons à l'analyse par poste au chapitre suivant.

2.2. Charges

Les charges au budget 2025 sont de CHF 7'596'659. Une augmentation de CHF +379'155 (+5.3 %) est à relever par rapport au budget 2024.

Ces charges au budget 2025 sont inférieures de CHF -422'333 (-5.3 %) aux comptes 2023. Cette diminution est due aux amortissements supplémentaires faits dans les comptes 2023 pour un montant de CHF 717'556.

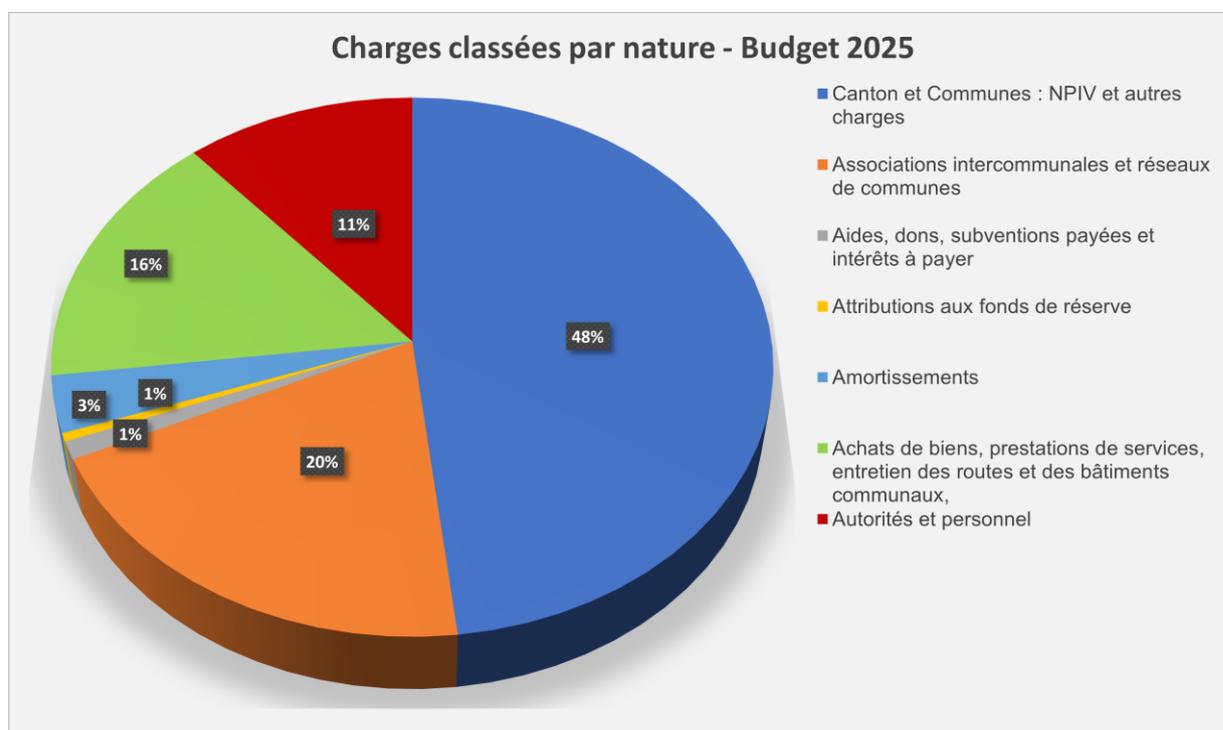
Pour l'établissement du budget 2025, les éléments suivants ont été pris en compte :

Indice des prix à la consommation (IPC) d'août 2024 de +1.1 %

Augmentation des salaires estimée à environ 1.5 %

Nouvelle péréquation intercommunale vaudoise (NPIV), entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2025.

La répartition des charges par nature est la suivante :



La nouvelle péréquation intercommunale vaudoise (NPIV) et d'autres charges moins importantes payées au canton s'élèvent à CHF 3'472'049. Elles représentent 48.2 % de nos charges totales.

Pour les acomptes des péréquations du Canton dans leur ensemble, nous aurons les totaux suivants :

- Péréquation directe et indirecte, plus facture policière, acomptes 2024 : CHF 3'148'003
- Nouvelle péréquation intercommunale vaudoise -NPIV, acomptes 2025 : CHF 3'343'331

Nous constatons une augmentation nette des acomptes 2025 de CHF +195'328 (+6.2 %), qui se répartissent sur les nouveaux comptes du Gr. 22 et du Gr. 72.

La participation de la Commune aux associations intercommunales, aux réseaux de communes ou autres ententes communales est de CHF 1'431'820. Elle représente 20 % de nos charges.

Les amortissements ordinaires de CHF 195'800 sont en diminution par rapport au budget 2024 de CHF -132'914, conséquence des amortissements supplémentaires faits dans les comptes 2023.

Nouveaux au budget 2025, les locaux de l'administration communale à la route de l'Etraz (en location) correspondent à une charge de CHF 63'000 regroupée sous le Gr. 111 « locaux provisoires ». Il inclut des dépenses déjà existantes sous le Gr. 350 - Bâtiments administratifs et transférées au Gr. 111 pour CHF 10'000. Le solde de CHF 53'000 est une nouvelle charge pour la Commune.

Pour plus de détails, nous vous renvoyons à l'analyse par poste au chapitre suivant.

3. Analyse du budget 2025 selon la classification administrative ¹

3.1. Administration générale

en CHF	Budget 2025	Budget 2024	Comptes 2023	Écart par rapport au budget 2024	
Administration générale - charges	1'125'420	992'750	976'774	+132'670	+13.4 %
Administration générale - revenus	-407'900	-291'650	-301'390	+116'250	+39.9 %
1. Administration générale	717'520	701'100	675'384	+16'420	+2.3 %

ADMINISTRATION GENERALE - charges

Les charges au budget 2025 sont en augmentation par rapport au budget 2024 pour tenir compte des augmentations des charges salariales et du nouveau Gr. 111 « locaux provisoires ».

Les employés au budget 2025 représentent 4.875 EPT ² (pour 7 personnes), ils sont tous enregistrés sous le poste 110 à partir de 2025. En 2024, le salaire de la préposée aux contrôles des habitants est enregistré sous le Gr. 62 pour 0.425 EPT. Le transfert de cette charge du Gr. 62 au Gr. 110 augmente le poste 110.

Le personnel auxiliaire du restaurant scolaire et du centre de tri est un personnel payé à l'heure non compris dans les EPT.

Toutes les charges sociales pour le personnel (fixes et auxiliaires) sont comptabilisées sous le Gr. 110.

- Compte 110.3010.00 - Employés communaux CHF 435'260
Par rapport au budget 2024, une augmentation des salaires 2025 est estimée à 1.5 % pour tenir compte de l'inflation. L'augmentation effective sera appliquée selon le règlement du personnel.
Le compte enregistre les salaires des employés de l'administration, de la voirie et en plus pour 2025, le salaire de la préposée au contrôle des habitants.
Ces deux éléments expliquent l'augmentation de ce compte par rapport au budget 2024 de CHF +51'260.

Gr. 111 – Locaux provisoires CHF 63'000

- Regroupe toutes les charges prévues pour les locaux provisoires. Au budget 2024, CHF 10'000 étaient déjà inscrits sous Gr. 350 – bâtiments administratifs. Il s'agit de l'électricité, du nettoyage des locaux et autres entretiens. Ils sont désormais repris sous ce groupe 111.

ADMINISTRATION GENERALE - revenus

Ces revenus du Gr.1 sont des remboursements, des refacturations ou la ventilation des salaires et des charges sociales des employés en lien avec des charges existantes du Gr. 1.

¹ Sur tous les tableaux, les charges sont en noir (exemple 1'000) et les recettes sont négatives et en vert (exemple -1'000).

² EPT = Emploi plein temps pour le personnel

Comme en 2024, les salaires et les charges sociales sont répartis dans les différents comptes selon l'activité sur le terrain des employés concernés par des imputations internes. Le total des imputations en revenu du 110 est de CHF 353'340. Les soldes des charges salariales non imputés sur un autre groupe comptable restent à la charge de l'administration (Gr. 11).

- Compte 110.4901.00 – Imputations internes salaires et charges sociales CHF 353'340
En plus des trois employés voirie, une partie des charges salariales de la préposée aux contrôles des habitants et de la bourse a été ventilée sur d'autres groupes comptables pour ce budget 2025.
La ventilation des charges sociales du personnel auxiliaire et des autorités comptabilisées du Gr. 110 aux Gr. 102 et 511 est aussi un élément nouveau pour 2025.

3.2. Finances

en CHF	Budget 2025	Budget 2024	Comptes 2023	Écart par rapport au budget 2024	
Finances – charges	2'188'693	1'497'000	1'608'642	+691'693	+46.2 %
Finances - revenus	-5'893'008	-5'616'900	-5'996'971	+276'108	+4.9 %
2. Finances (recettes)	-3'704'315	-4'119'900	-4'388'329	-415'585	-10.1 %

FINANCES - charges

Ces charges augmentent par rapport au budget 2024 de CHF +691'693 (+46.2 %). Cette augmentation est compensée par une diminution du Gr. 72 de CHF -431'647. C'est la comptabilisation de la NPIV qui induit ces importantes variations. Le modèle de calcul étant différent entre l'ancien et le nouveau système de péréquations, il est difficile de faire des comparaisons autres que sur le total des acomptes (voir point 2.2 - Charges).

Gr. 21 – Impôts

- Les frais payés pour la perception de l'impôt sont calculés sur la moyenne des trois dernières années.

Gr. 22 – Service financier

- Compte 220.3223.00 – Intérêts dettes à moyen et long terme CHF 20'000
Un emprunt est prévu dans le premier semestre 2025, donc des intérêts sont pris en compte.

Pour la NPIV, nouvelle répartition sur les comptes suivants :

- Compte 220.3511.00 – Fonds de péréquation (ancien compte) CHF 0
- Compte 220.3520.00. – Péréquation des ressources – solidarité principale CHF 1'420'080
- Compte 220.3520.04. – Compensation des charges des villes CHF 634'113

FINANCES - revenus

Ces revenus sont en légère augmentation de CHF +276'108 (+4.9 %) par rapport au budget 2024.

Gr. 21 – Impôts

- Tous les impôts sont calculés sur la base de la moyenne des impôts encaissés les trois dernières années (comptes 2021, 2022 et 2023).

Gr. 22 –Service financier

- Compte 220.4112.00 - Taxe au sol CHF 45'000
Taxe au sol prélevée par la Commune de 70 cts/kWh.

Pour la NPIV, nouvelle répartition sur les comptes suivants :

- Compte 220.4510.03 – Péréquation des besoins structurels CHF 5'940
- Compte 220.4520.01 – Péréquation des ressources – prélèvements sur impôts conjoncturels CHF 22'168

3.3. Domaines et bâtiments

en CHF	Budget 2025	Budget 2024	Comptes 2023	Écart par rapport au budget 2024	
Domaines et bâtiments - charges	413'360	516'450	535'682	-103'090	-19.9 %
Domaines et bâtiments - revenus	-261'870	-277'770	-406'030	-15'900	-5.7 %
3. Domaines et bâtiments	151'490	238'680	129'652	-87'190	-36.5 %

Ce groupe comprend l'entretien de nos domaines (forêts, sentier des Toblerones, champs) et les bâtiments propriétés de la commune.

DOMAINES ET BATIMENTS - charges

Gr. 350 - Bâtiments administratif et de service (administration, abri PC, bâtiment voirie)

Une partie des charges concernant l'administration communale (entretien des locaux, électricité, etc.) est transférée au Gr. 111 « locaux provisoires » pour CHF 10'000.

- Compte 350.3185.00 - Honoraires et prestations de services CHF 10'000
Le budget est prévu pour le suivi des projets de rénovation à venir de nos bâtiments.
Au budget 2024, des frais pour le déménagement de l'administration étaient prévus sur ce compte.
- Compte 350.3310 - Amortissement étude Maison du Tilleul CHF 0
L'amortissement inscrit au budget 2024 n'est pas repris en 2025. Il est prévu d'amortir entièrement en 2024 le crédit d'étude (préavis 8/2021-2022).

Gr. 351 - Bâtiment Tilleul et Poste (locations d'appartements propriétés de la commune)

- Les frais des appartements du bâtiment du Tilleul sont à zéro.

Gr. 354 - Bâtiment Forum des Pralies

- Compte 354.3141.00 - Entretien Forum Pralies CHF 36'500
Un entretien plus important des locaux est prévu en 2025.
- Compte 354.3310.00 - Amortissement Forum Pralies CHF 100'000
Le crédit d'étude du Forum a été entièrement amorti en 2024 pour CHF 25'500. Il ne reste que l'amortissement du crédit de construction.

DOMAINES ET BATIMENTS - revenus

Gr. 351 - Bâtiments Tilleul et Poste (locations d'appartements propriétés de la Commune)

- Les recettes des appartements du bâtiment du Tilleul sont à zéro.

Gr. 353 - Bâtiment école des Pralies

- Compte 353.4271.00 – Loyer école CHF 102'200
Loyer payé par l'AISE pour la mise à disposition des locaux pour l'école.

Gr. 354 - Bâtiment Forum des Pralies

- Compte 354.4271.00 - Location Forum des Pralies CHF 18'000
Le Forum des Pralies est très demandé à la location.
- Compte 354.4271.57 - Loyer UAPE CHF 16'000
Loyer payé par l'UAPE pour l'utilisation des locaux (charges comprises).
- Compte 354.4360.57 - Remboursement de tiers CHF 5'000
Un employé communal est le concierge du bâtiment. La Commune facture à l'UAPE le nettoyage de ces locaux pour CHF 5'000 par année.
- Compte 354.4904.00 - Imputation interne Loyer Cantine CHF 4'000
Le loyer Cantine permet de tenir compte de l'utilisation des locaux par le restaurant scolaire (voir Gr. 511).

3.4. Travaux

en CHF	Budget 2025	Budget 2024	Comptes 2023	Écart par rapport au budget 2024	
Travaux – charges	902'980	939'534	1'458'552	-36'554	-3.9 %
Travaux – revenus	-415'290	-463'500	-852'824	-48'210	-10.4 %
4. Travaux	487'690	476'034	605'728	+11'656	+2.5 %

TRAVAUX - charges

Gr. 42 – Service de l'urbanisme

- Compte 420.3185.00 – Honoraires et prestations de services CHF 25'000
Ce compte comprend les frais pour le Géoportail et des honoraires divers. Nous avons aussi prévu CHF 15'700 pour le plan énergie et climat communal (PECC), dont la mise en œuvre est demandée par le Canton. Le PECC est un projet qui s'étalera sur trois ans.

Gr. 43 – Routes

- Compte 430.3110.00 – Aménagements CHF 25'000
Ce compte prévoit : notre financement pour les vélos en libre-service de CHF 10'000, la signalisation et d'autres éléments d'aménagement pour la mise en place du règlement sur le stationnement privilégié pour CHF 10'000 (voir Gr. 61). La réfection du toit du petit pont de l'école est aussi prévue pour CHF 5'000.
- Compte 430.3143.00 – Entretien signalisation et éclairage public CHF 44'000
Un nouveau contrat de maintenance va être signé avec la SEIC pour CHF 24'000 par an. Ce contrat englobera tous les travaux de dépannage et l'entretien du notre éclairage public. La réfection de l'éclairage du terrain de foot avec un éclairage du chemin qui longe la Serine est aussi prévue pour un montant net de CHF 15'000.
- Compte 430.3160.00 – Locations d'objets mobiliers CHF 20'000
Il s'agit du leasing de deux véhicules voirie, un véhicule pris en septembre 2024 et une nouvelle tondeuse pour 2025.
- Compte 430.3310.00 – Amortissement routes CHF 70'900
Les amortissements supplémentaires faits en 2023 ont diminué les amortissements ordinaires des années futures pour CHF -57'914.

Gr. 44 – Parcs, promenades, cimetière

- Compte 440.3111.00 – Achats de matériel d'exploitation CHF 10'000
Achat de matériel pour l'amélioration de la place de jeux, de la zone de sport et des espaces verts.

Gr. 45 – Ordures ménagères

L'introduction du ramassage des biodéchets, ajoutée aux revenus de récupération moins importants (verre, papier, etc.), fait que les charges ne sont pas couvertes par les recettes. Un prélèvement à la réserve est prévu. Ces éléments avaient déjà été introduits dans le budget 2024.

Gr. 46 – Réseaux d'égouts et épuration

Les charges sont couvertes par les taxes et revenus perçus. La part non couverte de notre charge est prise sur le fonds affecté.

- Compte 460.3526.01 – APEC³ Participation CHF 156'500
L'augmentation de notre participation 2025 est due à la construction de la future STEP.

³ APEC : Association intercommunale pour les eaux usées de la Côte.

TRAVAUX - revenus

Gr. 45 – Ordures ménagères

- Compte 450.4812.00 – Prélèvement fonds ordures ménagères CHF 29'680
Les taxes prélevées ne couvrent pas les charges prévues du Gr. 45. Un prélèvement au fonds de réserve est prévu. Il faudra voir si cette situation perdure ou pas avec la récolte de nouveaux types de déchets (biodéchets, plastique, etc.) avant d'envisager une augmentation de la taxe déchets.

Gr. 46 – Réseaux d'égouts et épuration

- Compte 460.4811.00 – Prélèvement fonds égouts et épuration CHF 17'710
Les taxes prélevées ne couvrent pas les charges de fonctionnement du Gr. 46. Un prélèvement au fonds affecté est à faire. Le fonds de réserve affecté avait justement été constitué pour les investissements futurs comme la nouvelle STEP.

3.5. Instructions publiques et cultes

en CHF	Budget 2025	Budget 2024	Comptes 2023	Écart par rapport au budget 2024	
Instructions publiques et cultes – charges	891'920	856'250	862'428	+35'670	+4.2 %
Instructions publiques et cultes – revenus	-112'375	-81'400	-118'530	+30'975	+38.0 %
5. Instructions publiques et cultes	779'545	774'850	743'898	+4'695	+0.6 %

Gr. 51 et 52 – Enseignement primaire et secondaire

Notre participation à l'AISE⁴ est de CHF 737'750 selon la répartition suivante :

- 1/2 par rapport à la population de Vich, 1'174 habitants, sur un total de 10'248 habitants pour les 10 communes
- 1/2 par rapport aux enfants de Vich scolarisés, 146 enfants, sur un total de 1'125 élèves pour les 10 communes.

Notre participation au budget 2025 est estimée à 12 % des charges de l'AISE.

Gr. 58 – Temples et cultes

La moitié des frais d'entretien de l'église est à la charge de Coinsins (copropriétaire de l'église).

- Compte 580.3185.00 - Honoraires et prestation de service CHF 20'000
Après discussion avec la Commune de Coinsins, co-propiétaire de l'église, une étude de faisabilité pour la rénovation des murs externes et du toit a été faite en 2023. Nous allons relancer la rénovation de l'église en prévoyant un crédit d'étude en 2025 conjointement avec Coinsins pour des travaux possibles en 2026/2027.

⁴ AISE : Association Intercommunale Scolaire de l'Esplanade. Elle comprend 10 communes membres.

3.6. Police

en CHF	Budget 2025	Budget 2024	Comptes 2023	Écart par rapport au budget 2024	
Police – charges	328'743	329'070	326'344	-327	+0.1 %
Police – revenus	-47'000	-18'000	-29'398	+29'000	161 %
6. Police	281'743	311'070	296'946	-29'327	-9.4 %

POLICE - charges

Gr. 61 – Corps de police

- Compte 610.3521.00 – Participation sécurité publique CHF 20'000
La Municipalité prépare un règlement sur le stationnement privilégié. Un contrôle des stationnements plus strict sera dès lors mis en place.
- Compte 610.3511.02 – Facture policière CHF 177'893
La facture policière correspond à l'acompte calculé par le Canton (NPIV).

Gr. 62 – Contrôle des habitants

- Compte 620.3011.00 – Traitement de la préposée CHF 0
Le traitement de la préposée a été intégré au salaire du personnel administratif (Gr. 11). Il s'agissait du salaire sans les charges sociales.
- Compte 620.3901.00 – Imputations internes salaires et charges sociales CHF 47'210
Il s'agit de la part du salaire et des charges sociales qui concernent la préposée au contrôle des habitants.

POLICE - revenus

Gr. 61 – Corps de police

- Compte 610.4272.00 – Redevance d'utilisation du domaine public CHF 30'000
En lien avec le règlement sur le stationnement privilégié, des macarons payants sont prévus. Ces recettes couvrent les charges en lien avec le projet : matériel nécessaire sous Gr. 43 pour CHF 10'000 et participation à la sécurité publique pour CHF 20'000.

Gr. 62 – Contrôle des habitants

- Compte 620.4319.00 – Emoluments CHF 17'000
Il s'agit des émoluments encaissés par le Contrôle des habitants.

3.7. Sécurité sociale

en CHF	Budget 2025	Budget 2024	Comptes 2023	Écart par rapport au budget 2024	
Sécurité sociale – charges	1'588'443	1'920'250	2'123'170	-331'807	-17.3 %
Sécurité sociale – revenus	-27'000	-29'500	-210'350	-2'500	-8.5 %
7. Sécurité sociale	1'561'443	1'890'750	1'912'820	-329'307	-17.4 %

SECURITE SOCIALE – charges

Gr. 710 – Service social communal

Toutes les actions sociales de la Commune sont prises sous ces différents comptes.

- Compte 710.3659.01 – Soutiens aux sociétés locales CHF 14'000
Nous contribuons à la publication du journal Vichfait pour CHF 5'000 et soutenons la piscine de Bassins pour CHF 6'000. Le solde est pour des aides ponctuelles à des sociétés locales et au bénéfice de nos citoyens.

Gr. 711 – Réseau d'accueil des Toblerones (RAT), total CHF 379'400

Les chiffres du budget sont calculés par le RAT. Il s'agit de notre participation aux crèches, garderies, mamans de jour et UAPE pour les enfants de Vich et placés dans les structures affiliées au Réseau des Toblerones. Une augmentation des tarifs est prévue pour les communes et pour les parents. En 2024, 99 enfants de Vich étaient inscrits dans les structures du RAT.

Gr. 72 – La Participation à la cohésion sociale est de CHF 1'139'353 ; elle correspond à l'acompte facturé par le Canton. La diminution de cette charge est liée à la NPIV, voir commentaire sous Gr. 2.2 – Charges.

SECURITE SOCIALE – revenus

Gr. 710 – Service social communal

- Compte 710.4809.00 - Prélèvement fonds de réserve CHF 27'000
Le groupe de comptes 710.3657.XX est financé par un prélèvement sur le fonds des actions de mobilité douce et des soutiens aux énergies renouvelables pour le même montant que les dépenses prévues.

3.8. Services industriels

en CHF	Budget 2025	Budget 2024	Comptes 2023	Écart par rapport au budget 2024	
Services industriels – charges	157'100	166'200	127'400	-9'100	-5.5 %
Services industriels – revenus	-157'100	-166'200	-127'400	-9'100	-5.5 %
8. Services industriels	0	0	0	0	

Les taxes prélevées couvrent bien les charges de fonctionnement du Gr. 81.

SERVICES INDUSTRIELS – charges

A la suite d'une inspection du Canton en 2020, des décisions ont été prises de mettre en conformité notre réseau de distribution d'eau. L'exécutif travaille sur le projet d'intégration de son réseau à celui de Gland. Des honoraires sont prévus pour ce projet en 2025.

SERVICES INDUSTRIELS – revenus

Pas de revenus importants de nouvelles constructions prévues en 2025.

4. Plan des dépenses d'investissement 2025

Les dépenses d'investissement sont estimées à CHF 2'175'000 (annexe : planification financière des investissements 2021-2026).

35 Bâtiments communaux

Maison du Tilleul, crédit de construction – préavis 11/2023-2024 CHF 2'000'000

Le chantier a commencé en septembre 2024. La fin est prévue en juin 2026.

Un emprunt sera contracté en 2025 pour couvrir cet investissement.

Temple - rénovation, crédit d'étude – préavis à prévoir CHF 125'000

Le temple est propriété conjointe des Communes de Vich et Coinsins. Une rénovation du bâtiment et de la toiture doit être faite.

Une étude de faisabilité menée en septembre 2023 a permis d'estimer les dépenses totales à CHF 2'000'000 +/-15 %. Un crédit d'étude est prévu en 2025.

En accord avec la Commune de Coinsins, les dépenses seront divisées à 50/50 ; le montant du préavis correspondra donc à 50 % du crédit d'étude total.

42 Urbanisme

Plan d'affectation communal – Préavis 03/2023-2024 CHF 50'000

Le total du crédit complémentaire du PACom est de CHF 62'000.

Le PACom est au Canton pour examen préalable depuis avril 2024. Nous espérons avoir bientôt les conclusions du Canton et ensuite poursuivre dans la finalisation notre PACom.

5. Conclusion

Fondée sur les explications fournies dans ce préavis, la Municipalité propose au Conseil communal de prendre la décision suivante :

Le Conseil communal de Vich

- vu le préavis municipal N° 05 / 2024 – 2025 relatif au budget du ménage communal pour l'année 2025
- ouï le rapport de la Commission des finances
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

décide

- d'adopter le budget 2025 du ménage communal pour l'année 2025 tel qu'il vous est proposé.

Préavis adopté par la Municipalité dans sa séance du 4 novembre 2024.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

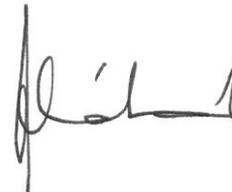
La Syndique



Antonella Salamin



La Secrétaire



Patricia Audétat

Finances, Municipale responsable : Antonella Salamin

Annexes : Formulaire Budget 2025 de l'Etat de Vaud

Budget 2025 par ordre administratif

Planification financière des investissements 2021-2026 – Prévisions mises à jour pour le budget 2025